

AFFAIRE N° 17 - Collège de la Montagne : demande de réaffectation de subvention

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre du 12 avril 1978, le Principal du Collège Raoul Hoareau de la Montagne, nationalisé depuis le 15 décembre 1976, me demande de payer un montant de 13 199,17 F correspondant à la participation de la Commune de 36 % sur les sommes réellement dépensées pour le collège au cours de l'année 1977.

Comme les comptes de la Mairie pour 1977 ont déjà été soldés, je vous demande de bien vouloir réaffecter une partie du reliquat de la subvention de 1978, prévue au chapî 943, article 657, au apiemment de cette dépense. En effet, sur les 80 000 F prévus, il y a été accordé 37 929 F pour 1978 ; il reste donc 42 571 F et il s'agit de réaffecter une partie de ce reliquat de 42 571 F pour le paiement de cette dépense de 13 199,17 F concernant l'ann 1977.

Je vous demande votre accord pour cette réaffectation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Denis, le 7

Pour le Préfet septembre 1978

Secrétaire Général

Signé: Patrice NABOUREN

Pour copie certifiée conforme

le Directeur des

Finances et des

Collectivités Locales

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE